

LA COMPOSANTE GENRE

La Composante Genre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 6^{ème} programme de coopération entre le Gouvernement du Sénégal et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour la période 2007-2011.

L'effet recherché à travers cette Composante est la promotion d'un environnement socio-culturel, législatif et réglementaire favorable à l'équité et l'égalité de genre et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Il s'agira de :

- Renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge des questions de genre et des capacités techniques des structures non gouvernementales dans le domaine du genre et des Violences Basées sur le Genre ;
- Renforcer les capacités dans différents domaines des membres du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires, des leaders d'ONG au niveau local y compris les réseaux des religieux, des communicateurs, des journalistes etc... ;
- Informer et sensibiliser la population et le personnel judiciaire et extra judiciaire, le personnel médical et les travailleurs sociaux pour la prise en compte du genre dans leurs domaines d'intervention

En appui à la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre cette Composante a tenu des ateliers de vulgarisation de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) dans les régions de Tambacounda, Kolda et Matam au profit des différents acteurs.

En perspectives, ces interventions futures seront relatives à la contribution au processus d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans les secteurs et à la lutte contre Violences Basées sur le Genre

II. CONTRAINTES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Depuis 2008, le Projet n'a pas reçu son budget venant de l'Etat ; ce qui explique les difficultés pour mettre en œuvre les activités prévues. Aujourd'hui, les seules ressources du PCF proviennent des actions de recouvrement. L'argent recouvré permet au mieux d'assurer le fonctionnement de la structure.

III. PERSPECTIVES

Le PCF a suscité au sein des femmes beaucoup d'espoir et d'engouement au niveau des femmes ; c'est ce qui explique d'ailleurs que le nombre de requêtes en instance a considérablement augmenté. On note plus **de 787 projets** sont en instance pour un montant plus d'un milliard ; **Un Milliard Deux Cent Cinquante et Un Million Sept Cent Treize mille Deux Cent (1 251 713 200) F CFA.** Une procédure est enclenchée pour ériger le Projet en Fonds National de Crédit pour les Femmes ; le texte est adopté en conseil des Ministres du 5 mars 2009. Ainsi, le statut de Fonds permettrait d'assurer une gestion cohérente et plus efficiente de ses ressources tout en rendant son accès facile en garantissant sa pérennité. La mise en place d'un manuel des procédures administratives et comptables favorisera une bonne gestion pour un meilleur ciblage, ce qui permettra de sécuriser le Fonds et de le rendre progressivement autonome.

Le Fonds National de Crédit pour les Femmes articulera son action autour des axes ci-après :

- Elaboration d'une base de données sur les créneaux porteurs ;
- Appui/ conseil à l'élaboration des projets porteurs ;
- Suivi/Evaluation des projets financés en vue de leur pérennisation ;
- Renforcement de capacités, formations thématiques sur la culture entrepreneuriale, l'utilisation d'outils de gestion adaptés, la connaissance des textes juridiques régissant leurs activités, les techniques et technologies pour leur professionnalisation ;
- Financement des requêtes évaluées et approuvées ;
- Recherche de partenariat financier ayant des objectifs identiques à ceux des activités développées par les bénéficiaires.

Le Fonds se propose également d'être un outil privilégié pour la mise en œuvre du Programme « *Suuxali Jaboot* ».

NB : le budget demandé est d'un milliard (1 000 000 000) FCFA pour 2010.

DEEG

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces engagements, le Sénégal a entrepris un vaste programme de promotion de l'égalité entre les sexes, par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG).

Le leadership réel du Chef de l'Etat sur le plan international et sa volonté politique se traduisent par l'engagement du département en adéquation avec les documents de référence notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) la SCA pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans cette dynamique, le Sénégal, après avoir déterminé dans la SNEEG, la vision, les enjeux et objectifs, mis en place la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre comme mécanisme national, entre dans la phase effective marquée par:

- L'élaboration du Plan de Mise en Œuvre de cette stratégie ;
- L'organisation d'ateliers de partage et de concertation avec les différents acteurs ;
- L'élaboration du Plan de suivi-évaluation ;
- Et l'implication des partenaires stratégiques comme les ministères sectoriels, la société civile, les instituts de recherche et les partenaires au développement.

Sous ce registre un focus a été mis sur les quatre domaines retenus par la stratégie comme déterminants dans la promotion de l'égalité de genre:

- la dimension socio-culturelle ;
- les préoccupations économiques ;
- les aspects juridiques et politiques ;
- et les mécanismes institutionnels.

En perspective, l'année 2010 sera consacrée à :

- démarrage du processus d'institutionnalisation de l'intégration transversale du genre dans les secteurs ciblés;
- La réalisation d'audits techniques genre des différents secteurs;
- L'élaboration des plans d'institutionnalisation ;
- La production des outils et supports d'intégration du genre ;
- Le renforcement des capacités des acteurs.

Ce processus exige la définition de nouveaux mécanismes soutenus par tous les acteurs du Gouvernement.

Parallèlement des opérations de terrain relatives à l'information, à la sensibilisation et au plaidoyer en vue d'élaborer des textes visant à contribuer à l'atteinte de l'OMD3 à « promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes » comme conditions nécessaires pour l'atteinte des 7 autres OMD.